

**L'invité**  
D. Taddei,  
président de  
l'association du  
parc d'activités  
Courtine  
Avignon

P 5



**Sondage**  
Les cadres  
ont-ils le moral  
en berne ?

P 10

**Gagnez  
des places**

**Pour vos sorties  
en Vaucluse**

*Voir en Page 11*

Le magazine de l'économie

N° 3804 du 13 juillet 2017 - 0,65€

# Vaucluse *Hebdo*



## **Le Rhône** irrigue l'avenir de l'agriculture

**Appelé «Hauts de Provence  
rhodanienne», le projet  
d'aménagement hydraulique,  
à partir du Rhône, est lancé**



3 782875 100654 H 28751 - 3804 - 3 804 0



# Le Rhône Un fleuve plein de ressources

La Chambre d'agriculture de Vaucluse a été désignée comme maître d'ouvrage pour le projet de territoire «Hauts de Provence rhodanienne». Une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau sur le secteur, tel est l'objectif. Tous les usages de l'eau sont concernés : eau potable, irrigation, industrie, pêche, conservation des milieux



**Aménager des réseaux d'hydraulique agricole sécurisés pour le secteur Nord Vaucluse Sud Drôme, communément désigné sous le nom de «Hauts de Provence rhodanienne». Un projet colossal piloté par la Chambre d'agriculture de Vaucluse.**

## En chiffres

- Hauts de Provence rhodanienne  
**150 000 hectares**  
**72 communes**

- Etudes en cours  
**Début le 1<sup>er</sup> mars.**  
**Présentation des résultats : courant 2018**

climatique et de réduction des autorisations des prélèvements d'eau, il s'agirait de capter sur le Rhône entre 5 et 10 m<sup>3</sup>/s sur un débit total de 1 700 m<sup>3</sup>/s en moyenne. L'idée : pourvoir au besoin en irrigation des «Hauts de Provence rhodanienne», 150 000 hectares sur 72 communes à cheval sur le Vaucluse et la Drôme (1).

Il faut savoir que les exploitants utilisent avant tout une irrigation raisonnée sur des cultures autrefois totalement «à sec» : vignes, chènes truffiers, lavandes. Ils ont également besoin de réseaux d'irrigation sécurisés pour diversifier leurs productions avec des cultures «sous-contrats» : semences, plantes aromatiques et médicinales. Pour les agriculteurs, c'est clair, les besoins en eau d'irrigation sont de plus en plus importants. «Les besoins concernent aussi bien les irrigants actuels que les agriculteurs qui n'ont jamais eu accès à l'eau», souligne André Bernard, président de la Chambre d'agriculture de Vaucluse. Dans les «Hauts de Provence rhodanienne», les ressources en eau locale sont fragiles. Pour les eaux dites de surface, trois cours d'eau ont été identifiés comme déficitaires en termes de prélèvements (ressources) d'après les études de volumes prélevables.



«Le changement climatique fait sentir ses premiers effets concrets dans les «Hauts de Provence rhodanienne. Cela laisse entrevoir des risques de pénurie et de conflits d'usage», résume le préfet de Vaucluse, Bernard Gonzalez qui a la volonté d'engager le département sur la voie de l'adaptation pour faire face à ce défi de taille. Au vu d'un contexte de réchauffement



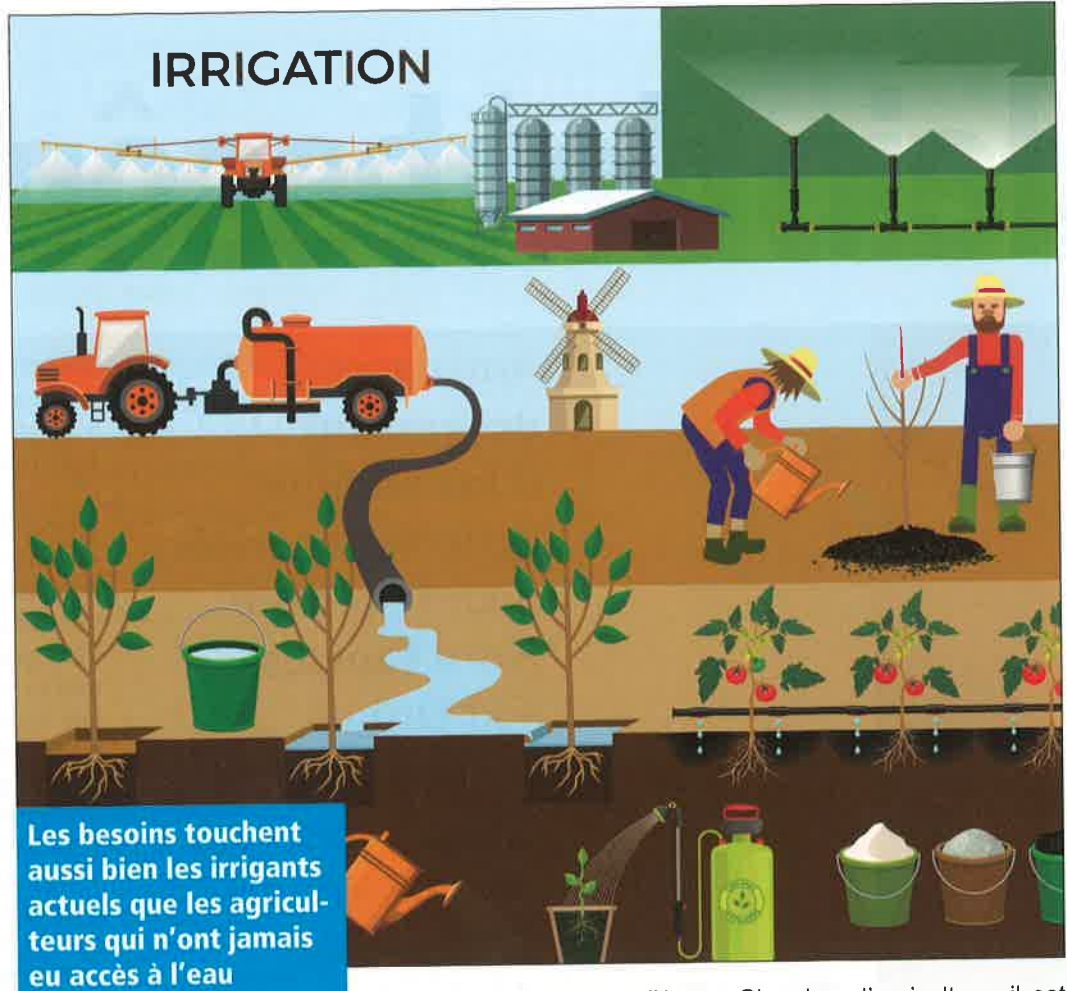
## PROJETS D'ICI

Des objectifs de réduction des prélèvements ont même été fixés : - 20% sur le Lez, - 40% sur l'Aygues et - 30% sur l'Ouvèze. Sur ce territoire, 60 millions de m<sup>3</sup> sont actuellement prélevés (irrigation collective, individuelle et autres usages). 9 millions de m<sup>3</sup> sont à économiser pour préserver le bon état des cours d'eau et des nappes.

### Une feuille de route de 500 000 euros

En 2013, afin de soulager ces trois bassins versants, dont les débits décroissent (à l'instar de la nappe du Miocène, destinée à l'eau potable), une expertise tablait sur trois pompages le long du Rhône. Selon l'étude, ils permettraient de capter entre 5 et 10 m<sup>3</sup>/s dans le fleuve pour 12 000 hectares irrigués sur les quelques 70 000 concernés (20% de la surface agricole utile). «Il doit, entre autres, contribuer à l'approvisionnement des secours incendie et à préserver la ressource en eau potable dans une région à forte affluence touristique», explique André Bernard.

Dans le prolongement de cette expertise, aujourd'hui, la Chambre d'agriculture est maître d'ouvrage d'une étude d'envergure, (coût, 500 000 euros (2)) visant «Les Hauts de Provence rhodanienne». Ce projet territorial ne concerne pas uniquement l'irrigation agricole, mais l'ensemble des besoins du territoire. «Il englobe les entre-



**Les besoins touchent aussi bien les irrigants actuels que les agriculteurs qui n'ont jamais eu accès à l'eau**

prises, les particuliers, les collectivités et les syndicats d'eau potable», intervient André Bernard.

Débutée le 1<sup>er</sup> mars dernier, l'étude doit faire l'état des lieux des besoins en eau agricole du territoire et des équipements d'hydraulique agricole. Trois objectifs balisent la feuille de route : recenser tous les usages actuels et les besoins en eau,

étudier toutes les pistes d'économie d'eau. Et dessiner les contours d'un futur projet de mobilisation de ressources alternatives, dont le Rhône.

«Un sondage a déjà été réalisé auprès de 3 900 agriculteurs du territoire (...). «Aucune opposition n'a été relevée au projet, l'accord de principe est unanime. Nous avons constaté une très forte mobilisation des agriculteurs». Pour le président de la

Chambre d'agriculture, il est urgent de pouvoir dimensionner le projet «pour s'inscrire dans la prochaine période de programmation des financements européens qui s'ouvre en 2020.»

TF

(1) Le secteur des «Hauts de Provence rhodanienne» est délimité par les communes de Sorgues, aux portes d'Avignon, St-Paul-3-Châteaux, Bollène et Orange le long du Rhône jusqu'à Malaucène, Vaison-la-Romaine, Nyons, Valréas et Grignan. et deux régions Auvergne-Rhône-Alpes et Paca.

(2) Le financement de l'étude (500 000 euros) est pris en charge par le Pdr-Feader (2/3 de la dépense), le reste du financement est assuré par la Région, l'Agence de l'eau RMC, et les Départements du Vaucluse et de la Drôme et de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône, le premier producteur français d'énergie exclusivement renouvelable (eau, vent, soleil)).

## La Chambre d'agriculture, maître d'ouvrage des études

Pour matérialiser la gouvernance coopérative, la Chambre d'agriculture de Vaucluse a conclu des conventions de partenariat. Ce fut le cas, le 29 juin dernier avec la préfecture du Vaucluse et des organisations professionnelles agricoles, des collectivités (conseils départementaux du Vaucluse et de la Drôme et des organismes scientifiques (Irstea, Safer...))

«Nous avons la chance d'être à côté du Rhône. Si on le mobilisait comme les Italiens le font avec le Pô, on pourrait faire du riz sur le plateau de Sault !», s'est exclamé André Bernard, président de la Chambre d'agriculture aux côtés de Bernard Gonzalez, préfet de Vaucluse, lors de la signature de la convention de partenariat.

